

que j'eus l'honneur de soumettre à la considération de lord Bathurst, en 1819, sa seigneurie eut la bonté de me signifier, par une dépêche de la même journée, que le gouvernement de S. M. admettait mon plan ultérieur, en ce sens qu'il ne désapprouvait pas que messieurs Lartigue et Provencher fussent revêtus, sous ma dépendance, de telle autorité ecclésiastique que je jugerais nécessaire. Comme l'assistance que j'attendais d'eux requérait qu'ils fussent revêtus du caractère épiscopal pour la confirmation et les ordres, j'obtins aussi du saint-siège, en 1820, des évêchés *in partibus*, après en avoir prévenu le ministère britannique. A la fin de 1818, le saint-siège jugea à propos d'ériger mon église en archevêché. Je n'en fus instruit qu'au mois d'août 1819, après mon arrivée à Londres, et j'en donnai moi-même avis à lord Bathurst ; mais apercevant que ce nouvel ordre de choses ne convenait pas à la cour d'Angleterre, je m'abstins de m'en prévaloir..... mais je ne voudrais point me rendre responsable de la fantaisie qu'aurait un gazetier de me qualifier d'archevêque."

Les instructions touchant la position des nouveaux évêques furent enfin communiquées, avec une grande réserve, à lord Dalhousie, par le secrétaire des colonies, qui craignait toujours de se compromettre. Quant aux lettres patentes, en faveur du séminaire de Nicolet, elles furent accordées au mois de décembre 1821, au grand contentement de Mgr. Plessis et de ses amis.

Peu de temps après la publication du mandement